



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 6 février 2019

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal a désigné Maryse Payen comme secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'assemblée délibérante a adopté le procès-verbal de séance du 12 décembre 2018 à l'unanimité.

III. DELIBERATIONS

Délibération 1 : Budget 2019 - Autorisation d'engagements des dépenses d'investissement et de fonctionnement

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, que l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget.

Le budget primitif étant voté annuellement en mars, l'assemblée délibérante a autorisé monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement, et à procéder au recouvrement des recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :

Chapitre - Nature	Crédits ouverts 2018	25% - Autorisation 2019
21 – Immobilisations corporelles	153 794.19 €€	38 448.55 €

= > Adopté à l'unanimité

Délibération 2 : Autorisation permanente de recouvrement par le trésor public

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une autorisation permanente permettant au comptable public de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur l'autorisation de poursuites = > Adopté à l'unanimité

Délibération 3 : Indemnités des élus locaux - Modification de l'indice de référence

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027) de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017.

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur l'application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2019 => Adopté à l'unanimité.

Délibération 4 : Dispositif d'aide à l'achat de véhicules électriques

L'assemblée délibérante s'est prononcée en faveur de monsieur Patrice WIESZCZOSZYNSKI pour l'attribution d'une aide à l'achat de 2 vélos électriques, ouvrant droit à une subvention de 100 euros par vélo électrique, soit un montant d'aide total de 200 € => Adopté à l'unanimité.

Délibération 5 : Consultation sur la demande d'affiliation volontaire de l'Abbaye de Vaucelles au CDG 59

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur l'affiliation de l'abbaye de Vaucelles au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au décret n°85-643 du 26 juin 1985 => Adopté à l'unanimité.

Délibération 6 : Convention d'occupation – Maison du terriil au profit de CPS Quality

La société CPS Quality a sollicité des salles pour effectuer des formations à destination de ses salariés à partir du mois d'avril 2019, et pour une durée de 2 mois.

L'assemblée s'est prononcée sur la location de 3 salles à la société CPS Quality à la Maison du Terriil en contrepartie d'une participation financière de la société, estimée à 700 € pour les 2 mois, soit 350 € par mois => Adopté à l'unanimité.

IV. QUESTIONS DIVERSES

1. Proposition de siéger au Conseil Municipal :

Monsieur le maire évoque le refus de monsieur Lorette pour remplacer monsieur Demulier en tant que conseiller municipal, suite à sa démission en décembre 2018. Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, madame Marie Laure Doxin, suivante de liste, a été sollicitée et a accepté de siéger. Elle sera investie en séance du prochain Conseil Municipal.

2. Titularisation des agents communaux

Monsieur Dupuich interpelle monsieur le Maire sur les titularisations des agents qui font suite aux créations de postes en 2018, et souhaite connaître la date effective de titularisation. Monsieur le Maire précise que les agents sont en cours de stage pour une durée minimum de un an et que les agents concernés ne pourront être titularisés qu'à l'issue de leur stage.

3. Demande d'installation d'un miroir rue des Sarts

Monsieur Dupuich soumet la proposition d'installer un miroir routier dans le virage du cimetière, suite à un manque de visibilité et de sécurité routière. Monsieur le Maire soulève le problème de stationnement à proximité qui limite la visibilité et qu'un miroir ne réglerait pas forcément le problème.